

Note de cadrage

Le rôle du CSRPN en matière de d'accompagnement scientifique des programmes de connaissance de la biodiversité

Parmi les politiques publiques, les actions de connaissance de la biodiversité requièrent par principe la participation du CSRPN, et notamment les programmes suivants :

le SINP (Art 5,2,2 du protocole national)

« le CSRPN assure la responsabilité scientifique du SINP en région. Il a notamment pour mission :

- de définir et partager en amont des études et inventaires, des critères de qualité de données intégrant les recommandations nationales ;
- de participer à la mise en place et à l'évaluation d'une procédure de validation des données au niveau régional et, le cas échéant, de se prononcer ponctuellement sur la qualité des données produites et échangées régionalement ;
- de proposer ou de valider des protocoles adaptés à la région concernée ;
- de proposer ou de valider des règles de sensibilité des données adaptées à la région concernée à partir du cadre méthodologique défini nationalement. »

la démarche SILENE (cahier des charges d'habilitation des plateformes régionales)

« Les plateformes régionales devront [...] s'appuyer sur une structure scientifique (CSRPN, réseau d'expert du MNHN) qui doit se réunir régulièrement pour traiter des questions de méthodologie, de conseil scientifique, de sensibilité des données (non communicables ou partiellement communicables). »

l'inventaire des ZNIEFF (Guide méthodologique MNHN/SPN dernière version – à paraître)

« L'action du CSRPN [...] consiste à *[en substance]*:

- veiller à une bonne application des méthodes de collecte et de traitement des données
- établir les listes d'espèces et d'habitats déterminants
- il est consulté pour la mise en oeuvre et le suivi de l'inventaire
- il examine l'ensemble des ZNIEFF de la région
- il assure la validation scientifique des données régionales
- il juge de la pertinence de l'inscription des zones et de leur modification
- il valide les ZNIEFF à l'échelle régionale
- il contribue à la garantie d'une cohérence régionale des programmes d'inventaires, de protection et de gestion des milieux naturels, de la faune et de la flore, dans le cadre des politiques territoriales »

les listes rouges régionales (Guide pratique UICN) :

« la validation finale par le CSRPN a pour objectif de valider et d'officialiser l'ensemble du travail réalisé. Cette validation fournit aux listes rouges régionales une reconnaissance officielle par l'autorité scientifique régionale compétente sur les questions de conservation du patrimoine naturel. »

Le groupe de travail « Connaissance »

La prise en charge des missions du CSRPN relatives à l'appui scientifique aux politiques publiques de connaissance de la biodiversité, nécessite la constitution d'un groupe de travail restreint. Le principe de la création de ce groupe de travail dit « GT Connaissance », conformément à l'article 9 du règlement intérieur du CSRPN, a été approuvé lors de la séance plénière du CSRPN du 25 mars 2016.

Le GT Connaissance apporte un appui aux responsables des programmes « connaissance », mandatés par la DREAL et le Conseil régional. Sur proposition du CSRPN, il peut également se saisir d'autres sujets relatifs à la connaissance de la biodiversité.

Le GT Connaissance est une instance d'échange et de réflexion collective. Il intervient aussi bien en matière de vision stratégique que de conseil, d'orientation ou d'appui technique. Il est mandaté pour préparer ou approfondir les débats du conseil, le cas échéant dans le cadre d'un avis du CSRPN. Il rend compte régulièrement de ses travaux devant le conseil en séance plénière.

Composition du GT

Le groupe de travail est constitué :

- des membres du CSRPN : F. Dusoulier ; G. Cheylan ; A. Flitti ; B. Dumont ; N. Kaldonski ; S. Ruitton ; P. Grillas
- des experts associés au CSRPN : S. Bence ; P. Frapa ; E. Cosson

Sa composition peut évoluer sur proposition du président du CSRPN.

Le GT peut inviter tout autre expert à participer à ses travaux en fonction du sujet traité.

Les représentants des programmes « connaissance » faisant l'objet de tout ou partie de l'ordre du jour sont invités permanents ainsi que le représentant de la DREAL et du Conseil régional.

Fonctionnement du GT

1- Animation / Secrétariat

DREAL + un « responsable » de sujet

2- Programme de travail

Etablir un programme de travail annuel, révisable tous les 6 mois, et prioriser les sujets

3- Modalités de travail

Pour chaque sujet engagé, il est proposé de désigner un responsable, les membres du GT et invités externes à associer, et de s'attacher à réaliser :

- une note préparatoire synthétique (contexte et objectifs)
- les mode opératoire et calendrier prévisionnels
- un bilan du travail collectif et des propositions,
- une restitution devant le conseil
- une note finale

Les échanges peuvent utiliser tous les moyens techniques disponibles : réunions, mails, conférences téléphoniques, SKYPE, etc...

Historique du document

VERSION	AUTEUR	DATE	COMMENTAIRES
1	D.MEYER	05/07/16	Propositions de complément du GTCO du 5 juillet16
2	D.MEYER	18/07/16	